

**Note au lecteur**  
**Document d'information**  
**Ne pas reproduire**  
**Pour toute interprétation ou**  
**copie officielle, contacter le Service du**  
**greffe de la Ville de Plessisville**

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE PLESSISVILLE  
M.R.C. DE L'ÉRABLE

## RÈGLEMENT 1694

RELATIF AU STATIONNEMENT SUR UNE PARTIE DES AVENUES SAINT-NAZAIRE ET SAINT-ÉDOUARD

INCLUANT MODIFICATION DU 7 MAI 2018 – RÈGLEMENT N° 1711

LE LUNDI, vingtième jour du mois de novembre deux mille dix-sept, à une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Plessisville, tenue à l'hôtel de ville de Plessisville, à laquelle étaient présents les membres du conseil :

Pierre Fortier, Martin Nadeau, Sylvain Beaudoin, Yolande St-Amant et Jean-Félice Nadeau.

Formant quorum avec et sous la présidence du maire, monsieur Mario Fortin.

ATTENDU que le conseil peut prescrire des conditions pour l'usage des stationnements publics et des voies publiques;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement été présenté par monsieur Jean-Félice Nadeau, conseiller, à la séance ordinaire du 2 octobre 2017.

À CES CAUSES, le conseil de la Ville de Plessisville ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit, savoir :

**Article 1.- [Stationnements – Usages prescrits]** Les conditions prescrites pour l'usage, par toute personne utilisant les stationnements et pouvant se résumer comme suit, sont les suivantes, sous réserve des endroits prohibés (borne-fontaine, entrée privée, intersection, etc.) :

1° SUPPRIMÉ

a) SUPPRIMÉ

2° avenue Saint-Édouard :

a) Le stationnement des véhicules est interdit, du lundi au vendredi, entre 7 h et 17 h du 25 août au 23 juin, à la hauteur de l'entrée charretière du numéro civique 1783, comme plus amplement montré sur le plan annexé aux présentes sous la cote « Annexe B »;

b) Le stationnement des véhicules est interdit, en direction nord face au numéro 1130 et en direction sud face au numéro 1045, comme plus amplement montré sur le plan annexé aux présentes sous la cote « Annexe C »,

Règl. 1711

**Règlement n° 1694**

Règl. 1711

**Article 2.-** *[Localisation d'un passage pour piétons]* Un passage pour piéton est installé sur l'avenue Saint-Édouard, face à l'entrée donnant accès au terrain de la Commission scolaire des Bois-Francis, comme plus amplement montré sur le plan annexé aux présentes sous la cote « Annexe D ».

**Article 3.-** *[Entrée en vigueur]* Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

**ADOPTÉ**

Donné à Plessisville, ce 21<sup>e</sup> jour  
du mois de novembre 2017

**ME LYDIA LAQUERRE**  
Greffière adjointe

**MARIO FORTIN,**  
Maire

REFONDU

Règlement n° 1694

Province de Québec  
MRC de l'Érable  
Ville de Plessisville

**AVIS PUBLIC**

**AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR L'ENTRÉE EN VIGUEUR  
DU RÈGLEMENT 1694**

AVIS PUBLIC est donné que le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du 20 novembre 2017 le Règlement 1694 « Relatif au stationnement sur une partie des avenues Saint-Nazaire et Saint-Édouard ».

QU'IL peut être pris communication dudit règlement au bureau de la soussignée aux heures normales de bureau.

PLESSISVILLE, ce 24 novembre 2017

La greffière adjointe,

ME LYDIA LAQUERRE

**CERTIFICAT D'AFFICHAGE**

Je soussignée, Lydia Laquerre, greffière adjointe de la Ville de Plessisville, certifie sous mon serment d'office avoir affiché le présent avis public à la porte de l'hôtel de ville, conformément à la *Charte de la Ville de Plessisville* (S.Q. 3-4 Elizabeth II, 1954-55), et l'avoir fait publier sur le site Internet de la municipalité, le 24<sup>e</sup> jour du mois de novembre 2017.

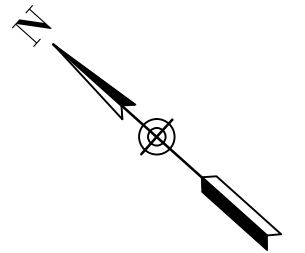
PLESSISVILLE, ce 24 novembre 2017

La greffière adjointe,

ME LYDIA LAQUERRE

LÉGENDE

No	PICTOGRAMME	DESCRIPTION
58		Stationnement interdit de 7h à 17h du lundi au vendredi du 25 aout au 23 juin
59		Stationnement interdit de 7h à 17h du lundi au vendredi du 25 aout au 23 juin



N°	DATE	DESCRIPTION	PAR
REVISIONS			

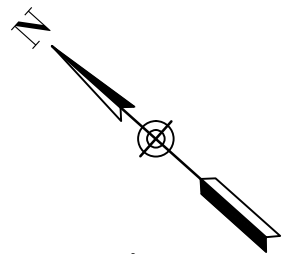
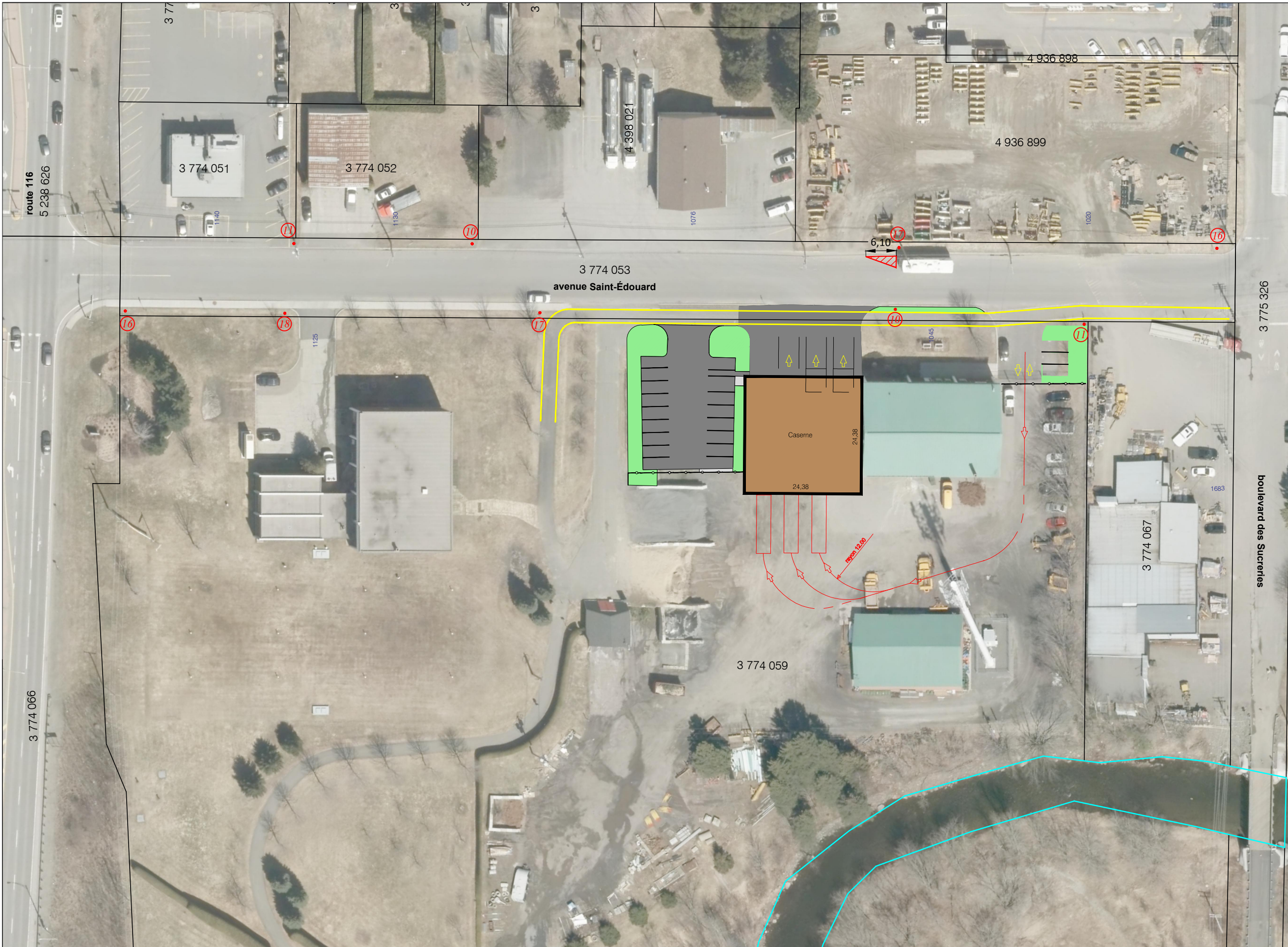
**Ville de Plessisville**  
Gestion du Territoire

**PLAN DE SIGNALISATION**  
Avenue Saint-Édouard

DESINÉ PAR :  
**Patrick Fortier**  
VÉRIFIÉ PAR :  
**Justine Fecteau-Fortin, urb.**

ÉCHELLE :  
**aucune**  
DATE :  
**2017-09-28**  
PROJET :  
DESSIN :





LÉGENDE

No	PICTOGRAMME	DESCRIPTION
10		Stationnement interdit
11		Stationnement interdit
16		Stationnement autorisé
17		Stationnement autorisé
18		Stationnement autorisé

N°	DATE	DESCRIPTION	PAR
REVISIONS			

**Ville de Plessisville**  
Gestion du Territoire

**PLAN DE SIGNALISATION**  
Caserne de pompier

DESINÉ PAR :  
**Patrick Fortier**  
VÉRIFIÉ PAR :  
**Robert Provencher**

ÉCHELLE : <b>aucune</b>	DATE : <b>2017-10-02</b>
PROJET :	DESSIN :

